

**Poliquin, Renée (BAPE)**

**Objet:** TR: Questions complémentaires de la commission du BAPE du 7 octobre 2014 sur le projet de parachèvement de l'autoroute 19

**Pièces jointes:** DQ8-Annexe questions MRC les Moulins.doc

**De :** Daniel pilon [mailto:dpilon@mrclesmoulins.ca]

**Envoyé :** 9 octobre 2014 13:07

**À :** Poliquin, Renée (BAPE)

**Cc :** Martine Baribeau; Anouk Racette; Louise Langlois

**Objet :** RE: Questions complémentaires de la commission du BAPE du 7 octobre 2014 sur le projet de parachèvement de l'autoroute 19

Bonjour madame Poliquin,

Vous trouvez, ci-jointes, la réponse aux questions transmises dans votre courriel du 7 Octobre 2014. L'original suivra par courrier.

Espérant le tout utile.  
Cordialement,

**Daniel Pilon**

Directeur général et secrétaire-trésorier

710, boul. des Seigneurs, BP 204, Terrebonne (Qc) J6W 1T6  
Téléphone : (450) 471-9576, poste 224  
Cellulaire : (514) 213-1363 Télécopieur : (450) 471-8193  
Courriel : dpilon@mrclesmoulins.ca  
www.mrclesmoulins.ca

## Annexe de questions de la commission du BAPE du 7 octobre 2014

1. Quels sont les projets en place ou en discussion pour conduire des usagers de vos régions à destination de points stratégiques à Montréal ou à Laval?

Les usagers du transport collectif de la MRC Les Moulins effectuent plus de 3,500,000 passagers par année. Près de 65% de ces déplacements se destinent vers les stations de métro situés tant à Laval qu'à Montréal. L'offre de service actuellement en vigueur permet des déplacements par autobus à la fréquence de 5 minutes durant les périodes de pointes du matin et du soir et aux 30 minutes en dehors de ces périodes vers le métro Montmorency. De plus un service est offert aux 5 minutes en pointes vers le métro Radisson. Une desserte supplémentaire est offerte en direction du métro Henri-Bourassa aux heures.

Dans un souci de bien répondre aux besoins de nos usagers nous augmentons régulièrement l'offre de service vers ces points de destinations.

Présentement, la MRC discute avec ses partenaires du CIT des Laurentides et de la MRC de l'Assomption pour la mise en place d'une desserte de TC dans l'axe de l'A/640 entre les villes de Repentigny, Terrebonne, Sainte-Thérèse et Saint-Eustache.

Dans le cadre de l'important projet d'éco-quartier Urbanova dans le secteur ouest de la ville de Terrebonne, un centre d'échange (terminus et stationnement incitatif) est prévu pour permettre une desserte externe directe entre ce secteur et le terminus Cartier à Laval.

Nous discutons aussi avec notre partenaire du CIT des Laurentides pour une bonification du service actuel entre le secteur de Terrebonne ouest et le métro Cartier.

2. Quelle stratégie comptez-vous adopter afin de développer l'offre en transport en commun régional avec la venue des voies réservées dans le prolongement de l'autoroute 19?

Les voies réservées prévues dans le prolongement de l'autoroute 19 vont améliorer de façon substantielle la desserte en transport collectif pour les résidents du secteur Terrebonne ouest ainsi que pour les 35 000 nouveaux résidents prévus dans l'éco-quartier Urbanova présentement en construction dans la ville de Terrebonne.

La présence essentielle des voies réservées permettant des gains de temps substantiels pour nos usagers va optimiser et faire croître l'offre de service en transport collectif pour bien desservir cette nouvelle clientèle.

3. À combien évaluez-vous le potentiel d'usagers qui pourraient utiliser le transport collectif sur une voie réservée dans le prolongement de l'autoroute 19?

Nos estimations pour les nouveaux résidents d'Urbanova nous permettent d'envisager entre 2 500 et 3 000 nouveaux utilisateurs au moment de la complétion du projet. Ces usagers vont pouvoir bénéficier d'un gain de temps appréciable par l'utilisation des voies réservées prévues sur l'A/19.

Sans ces voies réservées, les résidents du secteur voudront continuer d'utiliser leurs voitures pour leur déplacement. La situation géographique excentrique du développement Urbanova par rapport aux noyaux urbanisés de la MRC situés principalement dans l'axe de l'A/25 ne favorise pas l'utilisation optimale d'un service de transport collectif performant.

Avec les voies réservées prévues sur l'A/19 et éventuellement sur l'avenue Papineau, cette situation sera entièrement différente et favorisera de façon optimale l'utilisation du transport collectif.

4. Combien de temps est requis pour le transport entre différents points d'origine du bassin exclusif de transport en commun et les stations de métro de Laval ou de Montréal ? Comment ces temps se comparent-ils à ceux des usagers de l'automobile?

Actuellement, les usagers qui se rendent au Terminus Terrebonne prennent 20 minutes en autobus pour se rendre au métro Montmorency grâce à la voie réservée de l'A/25. Les automobilistes pour le même trajet doivent y consacrer entre 25 et 30 minutes.

La MRC Les Moulins souhaiterait qu'une voie réservée sur une section de l'A/440, dans le prolongement de l'actuelle voie réservée de l'A/25 soit mise en place par le MTQ pour permettre un gain de temps plus grand pour favoriser l'usage du transport collectif et ainsi améliorer la qualité de vie de ses concitoyens et réduire de façon efficace l'émission des gaz à effets de serre.

Les voies réservées partout dans le monde ont démontré le profit de leur existence par une réduction substantielle des temps de parcours.